

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 août 2024

Le Département de Vaucluse soutient le cinéma et l'audiovisuel



Le <u>Département de Vaucluse</u> lance un fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle. Les candidats ont jusqu'au dimanche 8 septembre prochain pour envoyer leur dossier.

Le Vaucluse se veut une terre de cinéma. C'est pourquoi le Conseil départemental crée un fonds d'aide sélective à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle. L'objectif de ce fonds est de soutenir la création artistique, d'encourager la diversité des œuvres filmiques, de développer le rayonnement culturel et de mettre en valeur le patrimoine naturel du département. Ce fonds est



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 août 2024

cumulable avec le fonds de soutien de la Région Sud.

Le Vaucluse, ses paysages et sa lumière sur un plateau... de cinéma

À qui s'adresse cette aide ?

Les sociétés de production présentant des œuvres de fiction, documentaire ou d'animation (série courte, longue et unitaire) destinées à une première diffusion à la télévision ou sur un service de médias audiovisuels à la demande, peuvent envoyer leur dossier de candidature, ainsi que les sociétés de production prenant la forme de sociétés commerciales, ou encore les sociétés de production possédant un siège social en France ou dans un autre État membre de l'espace économique européen à condition qu'elle dispose d'un établissement stable en France au moment du vote de la subvention.

Pour être éligibles, les œuvres présentées doivent justifier de la présence acquise d'un diffuseur télévisé ou des Services de médias audiovisuels à la demande (SMAD), faire preuve d'une qualité d'écriture, d'une originalité, d'une contribution à la diversité de la création, voire d'un lien culturel ou géographique avec le département, garantir un temps de fabrication ou de tournage significatif se déroulant sur le territoire vauclusien, justifier de financements français acquis à hauteur de 20 % du budget global de production, ou encore être engagées dans une démarche d'éco-production.

Les dossiers de candidature

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse mail cinema.audiovisuel@chambraud avant le 8 septembre. Plusieurs pièces doivent être jointes :

- Le dossier de renseignements, le plan de financement et le devis prévisionnel (téléchargeable sur le site du Département)
- Un courrier de demande adressé à Madame la Présidente du Département de Vaucluse, indiquant la nature et le montant de l'aide souhaités
- La version la plus récente du scénario
- Le synopsis
- Une note d'intention de réalisation
- Une note d'intention de la production expliquant notamment le choix du département de Vaucluse
- Les CV du réalisateur, de l'auteur, et de la société de production
- La notification chiffrée ou la lettre d'intérêt d'un diffuseur
- Une fiche technique et artistique du film
- Un plan de travail le plus développé possible indiquant les lieux précis de tournage et de



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 août 2024

fabrication sur le territoire vauclusien

- Un calendrier prévisionnel
- La copie du contrat d'auteur signé avec la société de production, et des contrats de coproduction déjà conclus
- K BIS, RIB et numéro SIRET complet de la société

Les candidats retenus pourront percevoir une aide minimale de 10 000€. Cette aide peut monter jusqu'à 140 000€.

Pour en savoir plus sur le soutien à la production visuelle, <u>cliquez ici</u>. Pour en savoir plus sur le soutien à la production de longs métrages de cinéma, <u>cliquez ici</u>.

Le Vaucluse, un Hollywood provençal en devenir?